

**Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de CHARTRES
Canton n°10 - EPERNON
Commune de
MEVOISINS**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 mars 2017**

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme PERROCHON-LEAL Annie, M. CANAUD Michel, M. ROY Michel, M. LE BERRE Laurent, Mme GOURY Catherine, Mme DA CRUZ-MANGEOT Sabine, M. DAENINCK Yvon, Mme PAYRAT Jeannine formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MARGUERIN Stéphane
Mme PORCHER Odile (procuration à M. ROSSIGNOL)
Mme GRONBORG Ann
M. MARIGAULT Franck
M.GAUDISSART Olivier (procuration à Mme DA CRUZ-MANGEOT)

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERROCHON-LEAL Annie est élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 FEVRIER 2017

Monsieur Yvon DAENINCK demande à ce que soit précisé dans le point 6 le mode de désignation du membre titulaire du conseil municipal à la commission locale des charges transférées au sein de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France. Monsieur le Maire lui répond qu'il sera précisé « à main levée ».

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2017 est adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal avec cette précision.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire procède à la présentation des résultats du Compte Administratif 2016, arrêté en Euros, et dont le détail suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....	0,00	118 531,59	50 320,56	0,00	50 320,56	118 531,59
Opérations de l'exercice	269 445,95	315 753,34	59 344,31	73 859,60	328 790,26	389 612,94
TOTAUX.....	269 445,95	434 284,93	109 664,87	73 859,60	379 110,82	508 144,53
Résultats de clôture (pour mémoire)	0,00	118 531,59	50 320,56	0,00	50 320,56	118 531,59
Restes à réaliser	0,00	0,00	16 572,00	0,00	16 572,00	0,00
TOTAUX CUMULES.....	269 445,95	434 284,93	126 236,87	73 859,60	395 682,82	508 144,53
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	164 838,98	52 377,27	0,00	0,00	112 461,71

(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs »

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle de réunion afin de laisser la présidence à Monsieur Patrick ROSSIGNOL, 1^{er} adjoint, qui fait procéder au vote du Compte Administratif 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Sabine DA CRUZ-MANGEOT), approuve le Compte Administratif 2016 tel qu'il vient de lui être présenté.

4) COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur le Chef de centre des Finances Publiques de Maintenon et conforme au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016.

5) AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Après avoir approuvé les résultats du compte administratif 2016, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement s'élevant à 164 838,98 € comme suit :

1° à la section d'investissement à l'article R 1068 -Excédent de fonctionnement capitalisé- pour un montant de 52 377,27 € pour tenir compte des besoins de financement constatés ainsi que des restes à réaliser ;

2° le solde de 112 461,71 € restera affecté à la section de fonctionnement à l'article R002 et repris en recettes au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette affectation.

6) INVESTISSEMENTS 2017

Monsieur le Maire rappelle que, suite à un contrôle réalisé par le SDIS, trois poteaux d'incendie ont été déclarés défectueux.

Ils sont situés rue des Gaudières, rue de la République, et rue Collin d'Harleville.

Compte tenu de l'urgence, un devis de la société VEOLIA est présenté pour un montant de 4 235,28 € HT soit 5 082,34 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la société VEOLIA pour un montant de 4 235,28 € HT soit 5 082,34 € TTC.

7) BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017 examiné par la Commission des Finances du 24 mars 2017 proposé en équilibre en section de fonctionnement à 397 789,71 € et en section d'investissement à 124 222,27 € selon le détail par chapitre suivant :

Section de Fonctionnement :

➤ Dépenses de Fonctionnement :

- Charges à caractère général :	124 660,38 €
- Charges de personnel :	81 350,00 €
- Atténuation de produits :	2 000,00 €
- Virement à la section d'investissement :	37 000,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections :	2 438,33 €
- Autres charges de gestion courante :	<u>150 341,00 €</u>
Total dépenses de Fonctionnement :	397 789,71 €

➤ Recettes de Fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement reporté :	112 461,71 €
- Atténuations de charges :	7 950,00 €
- Produits des services, du domaine :	1 050,00 €
- Impôts et taxes :	182 737,00 €
- Dotations, subventions et participations :	86 149,00 €
- Autres produits de gestion courante :	7 400,00 €
- Produits exceptionnels :	<u>42,00 €</u>
Total recettes de Fonctionnement :	397 789,71 €

Section d'Investissement :

➤ Dépenses d'Investissement :

- Solde d'exécution de la section d'investissement :	35 805,27 €
- Emprunts et dettes :	600,00 €
- Immobilisation Incorporelles :	2 000,00 €
- Subventions de groupement :	14 300,00 €
- Immobilisations corporelles :	<u>71 517,00 €</u>
Total dépenses d'investissement :	124 222,27 €

➤ Recettes d'Investissement :

- Virement de la section de fonctionnement :	37 000,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections :	2 438,33 €
- Dotations :	58 167,27 €
- Subventions d'investissement :	23 885,00 €
- Emprunts :	<u>2 731,67 €</u>
Total recettes d'investissement :	124 222,27 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

8) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le produit assuré des contributions directes s'élevant à la somme de 182 737,00 € est suffisant pour équilibrer le budget. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer pour 2017 les taux appliqués en 2016 à savoir :

- 11.00 % pour la taxe d'habitation,
- 23.04 % pour le foncier bâti,
- 28.62 % pour le foncier non bâti.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

9) VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle les subventions accordées aux associations en 2016 à savoir :

- Association Locale d'Aide à Domicile (ADMR)	145,00 €
- Soins Infirmiers à Domicile (SIAD)	145,00 €
- Amicale des 4 villages	130,00 €
- Société de Protection et Défense des Animaux	50,00 €
- Entente Sportive et Culturelle de Mévoisins.....	420,00 €
- Association des Parents d'Elèves.....	100,00 €
- Les Amis du Château de Maintenon.....	80,00 €
- Association pour la Valorisation du Patrimoine et de l'histoire de Saint-Piat et Mévoisins.....	130,00 €
- Association « l'Avenir de 2 Mains ».....	100,00 €

Monsieur le Maire précise que, pour bénéficier d'une subvention, les associations devaient nous adresser en début d'année le formulaire de demande de subvention accompagné d'un relevé d'identité bancaire. Sans retour de ce document, aucune subvention ne sera accordée en 2017.

Le Conseil Municipal a chargé la Commission Culture, Animation, Fêtes, Jeunesse et Sports d'examiner les demandes.

Madame Annie PERROCHON-LEAL, rapporteuse de la commission chargée de l'examen des demandes, précise que les membres de cette commission proposent une liste d'associations qui ont formulé une demande ainsi que le montant souhaité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes pour 2017 :

- ULAC.....	50,00 €
- Association Locale d'Aide à Domicile (ADMR)	145,00 €
- Soins Infirmiers à Domicile (SIAD)	145,00 €
- Amicale des 4 Villages	130,00 €
- Société de Protection et Défense des Animaux	50,00 €
- Entente Sportive et Culturelle de Mévoisins	420,00 €
- Association des Parents d'Elèves.....	100,00 €
- Les Amis du Château de Maintenon.....	80,00 €
- Association pour la Valorisation du Patrimoine et de l'histoire De Saint-Piat et Mévoisins	130,00 €
- Association « l'Avenir de 2 Mains ».....	50,00 €

10) PARTICIPATION DE LA COMMUNE A UNE CLASSE DE DECOUVERTE

Monsieur le Maire fait part d'un mail reçu du directeur de l'école de Saint-Piat nous informant que dix enfants de la commune scolarisés au RPI partiront en classe de découverte du 6 juin au 10 juin 2017 à Saint-Martin de Bréhal (Manche) et demandant une participation de la commune à ce voyage.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016 une participation était accordée pour un montant de 10 € par jour et par enfant versée aux familles.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de cette participation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser une participation d'un montant de 10 € par jour et par enfant.

11) IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE ORANGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu d'Orange nous informant rechercher un emplacement pouvant accueillir leurs installations techniques sur le territoire de la commune de Mévoisins.

Au-delà de l'amélioration de la couverture et de la qualité de service sur notre commune, ce site mobile fonctionnant en 3G et 4G permettra de répondre aux nouveaux usages de télécommunication et d'absorber les nouvelles communications des usagers du TER.

Ce dossier a été confié à Monsieur Michel CANAUD adjoint délégué aux travaux et ce dernier fournira les détails de ce projet ainsi qu'une proposition d'implantation de l'antenne.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'implantation de cette antenne.

Madame Sabine DA CRUZ- MANGEOT demande à ce que soient précisés les points suivants :

- La future antenne émettra t'elle en haute ou basse fréquence ?
- Est-il possible d'utiliser le mat de l'antenne située à Saint-Piat au lieu de d'en créer une autre ?
- La future antenne peut elle être camouflée ?
- Quelle est la redevance reçue des villages voisins pour les antennes environnantes ?

Le Conseil Municipal souhaite des réponses à ces questions et demande à ce que ce point soit reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil municipal.

12) MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 25 novembre 2011, le Conseil Municipal a validé le règlement du cimetière.

L'article 18 de ce règlement stipule que la semelle ne doit pas être en matériau lisse ou poli. De ce fait, les semelles en granit sont interdites.

Le service des Pompes Funèbres nous a précisé que cette précision leur semblait trop restrictive.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression de cette précision.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la suppression de cette précision.

13) REMPLACEMENT DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GYMNASES DU COLLEGE DE MANTENON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon un courrier lui précisant de l'absence récurrente des délégués représentant notre commune à ce syndicat et qu'une récente réunion importante a été reportée faute de quorum. Il nous propose donc de bien vouloir reconsidérer la désignation de ces délégués.

Monsieur le Maire interroge Monsieur Laurent LE BERRE, actuel délégué titulaire, qui accepte d'être remplacé.

Le conseil municipal procède au vote pour l'élection de 1 délégué titulaire.

Monsieur Michel ROY se porte candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers en exercice	15
- Nombre de procurations.....	2
- Nombre de présents.....	10
- Nombre de votants.....	12
- Suffrages exprimés.....	12
- Majorité absolue.....	7

A obtenu :

Michel ROY : 12 voix

M. Michel ROY ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu pour représenter la commune de Mévoisins au titre de délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon.

14) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Le conseil municipal entend le compte rendu des commissions

15) QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H45

Pour extrait

En mairie, le 4 avril 2017

Le Maire,



Christian BELLANGER

